

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi le 2 décembre 2025, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers suivants :

Présents : René Roy (01)
Junior Bernier-Gagnon (02)
Sébastien Gagné (03)
Éric Bolduc (04)
Pascal Quévillon (05)
Dany Quévillon (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

178-12-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2025**
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORêt
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. **FINANCES**
5. **TABLE DES MAIRES**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. CALENDRIER DES SÉANCES 2026
 - 6.2. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AUTRES AVANTAGES
 - 6.3. ENTENTE DE LOCATION DU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE
7. **PÉRIODE DE QUESTION**
8. **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. FONDS CULTUREL – ROI MOUSTIQUE
 - 8.2. MÉCHoui 2026
 - 8.3. PARC EN SPECTACLE
 - 8.4. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
9. **INSPECTEUR**
10. **VOIRIE**
11. **FORêt**
 - 11.1. OCTROI - APPEL D'OFFRES – TRANSPORT DE BOIS
 - 11.2. AUTORISATION À SIGNER UN CONTRAT DE VENTE DE BOIS
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 12.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDATION OLC
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. LETTRE D'ACCEPTATION AU FONDS STRUCTURANT – CDESC
14. **RÈGLEMENT**
 - 14.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #212 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 138 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTiON ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
 - 14.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #213 POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DG-GT
 - 14.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #214 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
 - 14.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #215 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT
 - 14.5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #216 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026
15. **PÉRIODE DE QUESTION**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

179-12-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon;
Secondé par : M. Junior Bernier-Gagnon;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 11 novembre 2025 soit accepté tel que rédigé.

180-12-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. Dany Quévillon;
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #168 à 187 et le chèque #1 pour un total de 7 389,39\$;

Comptes payés avec les transactions #205 à 209 et les chèques #71 à 75 pour un total de 13 051,12\$;

Comptes à payer avec les transactions #210 à 216 et les chèques #76 à 78 pour un total de 13 179,11\$.

181-12-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORêt

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec les transactions #30 à 32 et le chèque #2 pour un total de 120 750,26\$.

182-12-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Il est proposé par : M. Junior Bernier-Gagnon
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER le compte payé, soit ;

Compte payé avec le chèque #489 pour un total de 771,17\$.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités

183-12-2025

CALENDRIER DES SÉANCES 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le mardi, au 274, route 399, à la salle du conseil et qui débuteront à 19 h 30 :

13 janvier	5 mai	1 ^{er} septembre
3 février	2 juin	6 octobre
3 mars	7 juillet	3 novembre
7 avril	4 août	1 ^{er} décembre

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AUTRES AVANTAGES

Mention est faite qu'aucune déclaration de don et autre avantage n'a été remise à la directrice générale et greffière-trésorière par les élus du conseil municipal de Berry pour être inscrite au registre public.

184-12-2025

ENTENTE DE LOCATION DU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berry, pour préserver l'accès à cet espace communautaire, souhaite poursuivre la location temporaire du sous-sol pour les organismes, l'école et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol pourrait également servir de lieu d'accueil en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent établir une entente de gestion et d'utilisation du sous-sol pour une durée de douze (12) mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Junior Bernier-Gagnon;

Secondé par : M. Éric Bolduc;

Et résolu à l'unanimité;

DE CONCLURE une entente de location du sous-sol de l'église pour une durée de douze (12) mois avec la fabrique de Christ-Roi. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici reproduite au long;

DE DÉSIGNER le maire et la directrice générale & greffière-trésorière pour signer cette entente au nom de la Municipalité de Berry.

PÉRIODE DE QUESTION

185-12-2025

FONDS CULTUREL – ROI MOUSTIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir un spectacle connu sous le nom de « Roi Moustique » aux jeunes enfants de 3 à 11 ans;

ATTENDU QUE les dépenses prévues pour le spectacle « Roi Moustique » sont admissibles pour obtenir une aide financière du Fonds culturel de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la Municipalité doit défrayer une partie des frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné;

Secondé par : M. Dany Quévillon;

Et résolu à l'unanimité;

DE déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Abitibi dans le cadre de son Fonds culturel afin de présenter à la clientèle jeunesse de Berry le spectacle « Roi Moustique »;

DE confirmer à la MRC d'Abitibi notre accord à assumer notre contribution financière incluant les biens et services pour la réalisation de ce projet;

DE mandater la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Berry, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

186-12-2025

MÉCHOU 2026

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs et des Sports organise un méchoui le 15 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sports et loisirs de Berry a besoin d'une salle et du terrain pour permettre cette activité;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sports et loisirs de Berry demande aussi une aide financière à la Municipalité pour soutenir leur activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bolduc;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le prêt de salle et du terrain à l'Association des sports et loisirs de Berry pour leur activité du 15 août 2026;

QUE le conseil accorde une aide financière 500\$ pour l'activité du Méchoui.

187-12-2025

PARC EN SPECTACLE

ATTENDU QUE la 3^e édition de Parc en spectacle est en préparation pour 2026;

ATTENDU QUE cette année, les municipalités doivent déboursés un montant pour la technique et une partie pour l'Artiste à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Dany Quévillon;
Secondé par : M. Pascal Quévillon;
Et résolu à l'unanimité;

DE prévoir un budget de 700\$ pour la 3^e édition de Parc en spectacle qui se déroulera en août 2026.

188-12-2025

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry souhaite soutenir et promouvoir le développement culturel sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel proposée représente une opportunité d'encourager des initiatives locales et de renforcer l'identité culturelle de la communauté;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité nécessite la réservation d'un budget dédié afin d'assurer la réalisation des actions prévues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon;
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry participe officiellement à l'entente de développement culturel;

QUE la Municipalité réserve un montant de **800 \$** au budget 2026 afin de soutenir la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de cette entente;

QUE la directrice générale ou toute autre personne désignée soit autorisée à signer les documents requis pour confirmer la participation de la Municipalité de Berry au projet.

189-12-2025

OCTROI D'APPEL D'OFFRES – TRANSPORT DE BOIS

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 offres dont :

A.Guillemette Transport	210 056,07\$
Transport Hardy	213 135,13\$
Transport GDA inc.	233 858,11\$

ATTENDU QUE Sylviculture La Vérendrye nous recommande d'accepter l'offre de A. Guillemette Transport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Dany Quévillon;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le maire Jules Grondin ainsi que la directrice générale à signer le contrat de transport de bois avec A. Guillemette Transport inc.

190-12-2025

AUTORISATION À SIGNER UN CONTRAT DE VENTE DE BOIS

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon;
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer un contrat de vente de bois avec LVL Global inc.

191-12-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION OLO

Il est proposé par : M. Éric Bolduc;
Secondé par : M. Junior Bernier-Gagnon;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry remette un don de 100 \$ à la fondation OLO.

LETTRE D'ACCEPTATION AU FONDS STRUCTURANT

La MRC d'Abitibi a accepté la demande d'aide financière au Fonds projets structurants pour améliorer la qualité de vie de la MRC d'Abitibi. De ce fait, un montant de 15 268\$ est octroyé à la Corporation de Développement Économique et Social du Centre pour l'amélioration du parc municipal du rang du lac à Fillion.

192-12-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #212 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #138 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Avis de motion est donné par M. Pascal Quévillon, que le conseil adoptera le règlement #212 modifiant et abrogeant le règlement #138 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

193-12-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #213 POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

Avis de motion est donné par M. Sébastien Gagné, que le conseil adoptera le règlement #213 pouvoirs et obligations du directeur général et greffier trésorier.

194-12-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #214 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

Avis de motion est donné par M. Pascal Quévillon, que le conseil adoptera le règlement #214 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire.

195-12-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #215 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT

Avis de motion est donné par M. René Roy, que le conseil adoptera le règlement #215 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement.

196-12-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #216 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis de motion est donné par M. Dany Quévillon, que le conseil adoptera le règlement #216 déterminant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026.

VARIA

Le conseil informe les citoyens que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 20206 aura lieu le 16 décembre 2025 à 19h30.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 4

197-12-2025

SUR PROPOSITION du conseiller M. Dany Quévillon; et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19h54.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale et
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.